

Paris, le 2è janvier 2025

UNE COLLÉGIENNE INTERPELLÉE À SON ÉTABLISSEMENT POUR ÊTRE EXPULSÉE : SUD ÉDUCATION DÉNONCE UNE OPÉRATION POLICIÈRE INDIGNE

Mercredi 22 janvier, les forces de l'ordre, sur ordre préfectoral, sont entrées dans le collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz pour procéder à l'interpellation d'une élève originaire du Burkina Faso afin de la conduire à la frontière belge.

La direction a autorisé les gendarmes à pénétrer dans l'établissement au sujet de cette élève, sans connaître leurs intentions précises. L'élève a été retirée de sa classe et il lui a été annoncé qu'elle et sa famille étaient en situation irrégulière et qu'elles allaient être expulsé·es du territoire français. Sa maman et son petit frère venaient d'être interpellé·es au foyer où elles résidaient. Son frère a d'ailleurs fait un malaise qui a nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers. SUD éducation dénonce une opération policière indigne illustrant la politique migratoire xénophobe qui aujourd'hui s'attaque directement aux enfants étranger·ères au sein des établissements scolaires. Cet événement marque une nouvelle étape dans la négation par le système scolaire des droits des mineur·es étranger·ères. En autorisant ses préfet·es à interpellier dans les écoles les enfants dont les parents sont en situation irrégulière, le Ministre de l'intérieur semble prendre son inspiration dans la politique de Trump qui assume la possibilité d'arrestations dans des écoles.

L'interpellation de l'élève, qui a eu lieu sous les yeux de personnels AED et de ses camarades de classe en pleurs, a laissé ces derniers dans un profond désarroi. Toute la communauté éducative du collège est profondément choquée et dénonce avec la plus grande fermeté ces méthodes brutales.

L'École est un espace protégé ; ce fait est réaffirmé sans ambiguïté par la circulaire du 19 octobre 2013 du Ministère de l'intérieur qui interdit formellement l'intervention des forces de police et de gendarmerie dans le cadre scolaire lors du déroulement de procédures d'éloignement. L'école est un sanctuaire, toutes les élèves doivent pouvoir y venir sans crainte d'y être arrêté·es.

SUD éducation dénonce l'inaction du principal du collège, qui a laissé faire et n'a aucunement agi dans l'intérêt de cette enfant ni dans celui de ses camarades ou des personnels traumatisés par cette interpellation au sein même de l'établissement. Sa responsabilité première, en tant que fonctionnaire de la République, est de s'assurer que les droits fondamentaux des enfants, tels que prévus dans la Convention internationale des droits de l'enfant, soient respectés.

Nous interpellons Madame Élisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale, ainsi que le DASEN de la Moselle pour leur demander des explications et des garanties afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.